

# Besoin d'un conseil juridique ?

## La Maison de la Justice et du Droit est à votre écoute



Prenez RDV au **04 84 52 08 81**  
Conseil et soutien juridiques gratuits

Médiation, aide aux victimes, famille...

### Infos pratiques

Informations et prise de RDV au **04 84 52 08 81**

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Mardi : de 9h00 à 18h00

#### Accès

46 Bd Capitaine Gèze - 13014 Marseille  
Métro Ligne 2 / Arrêt Capitaine Gèze  
Bus 38 / Arrêt Gèze Sauvage

#### Contacts

Tél : 04 84 52 08 81  
mail : [mjd-marseille@justice.fr](mailto:mjd-marseille@justice.fr)  
[maisondu droit.marseille.fr](http://maisondu droit.marseille.fr)



#MarseilleSolidaire



# La Maison de la Justice et du Droit

## Les missions

La Maison de la Justice et du Droit assure une présence judiciaire de proximité et participe à l'accès au droit, à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance. Elle favorise le développement des mesures alternatives aux poursuites judiciaires et des démarches tendant à la résolution amiable des conflits.



## Services proposés

Sur place, des juristes, des avocats, des notaires, et de nombreuses associations spécialisées vous écoutent, vous conseillent, vous orientent, vous accompagnent.

**Les services proposés sont confidentiels. Les prestations de conseil et de soutien juridiques sont gratuites.**



## L'accès au droit et l'aide aux victimes

Par l'écoute, l'information et l'orientation, les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et de multiples associations mettent leurs compétences à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.



## La résolution amiable des conflits

- Un conciliateur de justice vous aide pour tout litige d'ordre civil : trouble de voisinage, consommation, logement ...
- Un délégué du défenseur des droits vous informe pour tout litige avec les services publics et les professionnels de la sécurité, ou en rapport avec les droits des enfants et la lutte contre les discriminations.



## La justice pénale de proximité

Le Procureur de la République peut décider d'une convocation à la Maison de la Justice et du Droit afin de mettre en œuvre des solutions alternatives aux poursuites judiciaires. D'autres services judiciaires sont également présents à la Maison de la Justice et du Droit sur convocation (Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, contrôleur judiciaire...).



## Actions de sensibilisation

La Maison de la Justice et du Droit propose des actions de sensibilisation à la loi et à la citoyenneté auprès de différents publics (scolaires, adultes ou professionnels).

Pour bénéficier de ces services, différentes permanences sont proposées : renseignez-vous auprès de la Maison de la Justice et du Droit au 04 84 52 08 81 et sur [maisondudroit.marseille.fr](http://maisondudroit.marseille.fr)